

ACTUALITÉ

Sécurité : plus de moyens pour l'assurer

La sécurité, qui fait partie des missions assignées au maire d'une commune, est une priorité à Ermont. Pour être en mesure d'assurer celle des Ermontois, il faut des moyens et la Ville a multiplié le développement de ceux-ci : la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, en juillet 2003, la construction, à venir, d'un nouveau commissariat ou encore le développement des collaborations entre police municipale et police nationale : tout est mis en œuvre pour contribuer à des conditions de vie sécurisées et harmonieuses au sein de notre ville.



Un nouveau commissariat pour Ermont

Ermont possède un commissariat de police sur son territoire, situé rue Saint Flaive Prolongée. Localisé dans un bâtiment administratif appartenant à la Ville et datant des années 1960, il n'offre plus une surface et une fonctionnalité suffisantes. Il a donc été décidé de le loger dans un bâtiment neuf dont la commune d'Ermont sera propriétaire et pour lequel elle sera maître d'ouvrage. Le bâtiment, qui sera situé sur le parking des Arts, disposera d'une surface d'environ 2400 m² ; le coût de l'opération est aujourd'hui estimé à 6 803 600 € HT (financés par la région, le département et l'Etat). La fin des travaux est prévue pour début 2007.

Un nouvel espace d'accueil

Ces travaux seront l'occasion d'améliorer la qualité de l'accueil des usagers, parfois réalisé dans des conditions difficiles, de par l'exiguïté et la configuration des locaux. Le nouvel aménagement de ces locaux devra permettre plus de confidentialité et surtout donner envie à la population de se rendre comme il se doit au commissariat pour porter plainte.



© Photo ministère de l'intérieur/service de la communication S. QUINTIN



Les différentes polices

Si les Ermontois bénéficient de la présence de la police nationale, ce n'est pas le seul corps de police pouvant garantir l'ordre public. Les polices municipale ou ferroviaire interviennent aussi, chacune dans leur domaine.

Une police municipale

La police municipale dépend du maire de la commune. Elle constate les infractions aux arrêtés municipaux, au code de la route, au code de l'urbanisme, aux règles de l'hygiène et a également des missions spécifiques liées à l'activité municipale (escortes de cortèges lors de cérémonies commémoratives, sportives...). Elle assure aussi, par sa présence sur la voie publique, une dissuasion à la commission d'infraction, recherche les auteurs de toute infraction (de la simple contravention à la conduite au commissariat en cas d'interpellation de flagrant délit), assure la mise en fourrière des véhicules dont le stationnement est gênant ou abusif ou encore participe aux opérations de surveillance des domiciles de particuliers pour les départs en congés... Les effectifs de la police municipale sont renforcés à Ermont par les agents



© Photo ministère de l'intérieur/service de la communication/S-QUINTIN

d'environnement du Service municipal de la Politique de la Ville qui ont pour missions : le renforcement de la sécurité aux abords des écoles, le contact avec les adolescents des quartiers, l'encadrement des manifestations associatives et municipales... La police municipale peut également mener des opérations conjointes avec la police nationale, particulièrement dans le domaine du code de la route, notamment de contrôles de vitesse (opérations radar, par exemple).

Le commissariat

La police nationale dépend du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales. Le commissariat présent sur notre commune est compétent sur les communes d'Ermont, de Franconville, d'Eaubonne, du Plessis-Bouchard, de Montlignon et de Saint-Prix et pour un quartier de Sannois, Les Loges. Le commissariat a un effectif global d'environ 116 personnes, toutes catégories confondues. Il est ouvert 24h/24 et dispose de deux commissariats subdivisionnaires (Franconville et Eaubonne) et d'un poste de police (rue des Callais à Ermont). Il a pour missions le maintien de l'ordre, la lutte contre la délinquance par la prévention (rondes et patrouilles afin de sécuriser les lieux, interventions en milieu scolaire...) et la répression (interpellation des auteurs de crimes ou délits et leur mise à disposition auprès de la justice, verbalisations pour les contraventions au code de la route...).

La gendarmerie nationale

C'est une force de police à caractère militaire dépendant du ministère de la Défense. Elle remplit un grand nombre de missions essentielles au sein de la collectivité, de la sécurité publique aux secours. Deux grandes subdivisions la composent : la gendarmerie départementale et la gendarmerie mobile. La gendarmerie départementale, répartie en

brigades sur l'ensemble du territoire français, est en charge de toutes les missions traditionnelles de la gendarmerie : police judiciaire, police administrative et police militaire. De son côté, la gendarmerie mobile, constituée de 129 escadrons (17 025 hommes), constitue une réserve générale à la disposition du gouvernement. Il existe également des formations spécifiques : la garde républicaine, la gendarmerie maritime, la gendarmerie de l'air, les Brigades de Prévention de la Délinquance Juvenile (BDPJ) ainsi que des unités d'intervention spécialisées dans la lutte anti-terroriste, la protection de personnalités ou la recherche du renseignement...

La brigade de gendarmerie à laquelle était rattachée la circonscription, située à Franconville, a été fermée au public le 3 octobre 2003. Cette mesure est intervenue dans le cadre du redéploiement police/gendarmerie.

La police ferroviaire

Enfin, la police ferroviaire a compétence dans l'enceinte de la SNCF. Ses missions : lutter contre les actes d'incivilité et la délinquance. Elle mène des actions de prévention et de surveillance : accompagnement des trains, présence sur les quais de gare, patrouilles dissuasives sur les sites sensibles... Les agents de la police ferroviaire constatent par procès-verbaux les infractions et interpellent les auteurs des crimes et délits flagrants. Ces derniers sont mis à disposition de la police nationale. Des opérations conjointes sont effectuées avec le commissariat d'Ermont, la police nationale intervenant pour la constatation d'infractions au code pénal.





Sécurité et prévention : à l'échelle de Val-et-Forêt

Parallèlement à ces actions, l'appartenance à une communauté d'agglomération permet de mettre en commun les moyens des communes membres et ainsi de mener des actions plus efficaces dans les domaines définis comme prioritaires, comme la sécurité et la prévention de la délinquance.

Une police municipale intercommunale

En 2003, la communauté d'agglomération Val-et-Forêt s'est dotée des compétences "Politique de la Ville - Sécurité - Prévention" et s'est vue transférer la gestion de la police intercommunale. Les communes ont souhaité la création d'une police municipale intercommunale en raison de l'interdépendance des quartiers entre les différentes villes qui nécessite de mener des actions qui ne se limitent pas au territoire communal. Chaque policier municipal reçoit un agrément pour intervenir sur l'ensemble des communes appartenant à Val-et-Forêt. La police municipale intercommunale a pour missions la sécurité routière, la sécurisation des actions et des biens (surveillance des bâtiments, des commerces et des marchés, voire des écoles dans le cas où aucune police résidente n'existe mais aussi dans le cadre d'un renforcement des effectifs en poste, encadrement et surveillance des manifestations se déroulant sur le territoire de la communauté d'agglomération), la prévention et le partenariat avec la police nationale.

Les agents des polices municipales des villes d'Ermont, de Franconville, du Plessis-Bouchard, et d'Eaubonne à compter du 1^{er} juin 2004, ont été rattachés à la communauté d'agglomération. Chaque commune dispose toujours de sa police municipale et des postes supplémentaires ont été créés, qui constituent la police intercommunale amenée à patrouiller sur le territoire de Val-et-Forêt.



Un contrat intercommunal de sécurité

Dans le domaine de la prévention, les villes disposent de Conseils Communaux de Prévention de la Délinquance (CCPD) mettant en œuvre les Contrats Locaux de Sécurité au travers de l'organisation de différentes actions. Toute commune peut créer un tel conseil ou décider de participer à un conseil intercommunal associant un établissement public.

En ce qui concerne Val-et-Forêt, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a été créé en juillet 2003. Il a plusieurs missions : permettre à l'Etat, aux collectivités locales, aux bailleurs sociaux et aux associations de collaborer ensemble et définir, avec l'ensemble de ces partenaires, les priorités et les objectifs à atteindre.

Le CISPD est présidé par M. Portelli, Maire d'Ermont et Président de Val-et-Forêt ; le Préfet et le Procureur de la République sont membres de droit.

A l'automne 2004, un Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sera signé. Il privilégiera l'éducation à la citoyenneté comme axe de prévention, la proximité avec le redéploiement de la police et de la gendarmerie et un renforcement de l'action conjointe de l'ensemble des services de l'Etat ainsi qu'une meilleure coordination pour mener à bien les actions entre les partenaires locaux.



© Photo ministère de l'intérieur/service de la communication/S.QUINTIN

Les projets en intercommunalité

Plusieurs projets sont à l'ordre du jour, au niveau de Val-et-Forêt, comme l'installation d'un système de vidéosurveillance sur les sites repérés comme sensibles. Cette mise en place d'une surveillance active permettrait de mieux réguler les actes de malveillance et de diminuer le sentiment d'insécurité des habitants.

Ce réseau de vidéosurveillance serait relié à un PC central de la police municipale intercommunale de la communauté d'agglomération Val-et-Forêt, en lien étroit avec la police nationale.

Des actions de formation pour les policiers nationaux et municipaux sont également en projet ; elles auront trait, notamment, au travail partenarial qui sera réalisé sur le terrain via la convention de coordination. Cette démarche permettra de prendre en compte les problématiques rencontrées régulièrement sur le terrain par les forces de l'ordre et tentera d'y apporter des réponses claires via une formation adaptée.

116 policiers nationaux et une trentaine de policiers municipaux sont concernés.



Une maison de la Justice

La Maison de la Justice et du Droit de la Vallée de Montmorency (MJD) a été créée dans le cadre du Contrat Local de Sécurité.

Elle s'adresse à de nombreuses villes de la Vallée de Montmorency : Euaubonne, Ermont, Franconville, Le Plessis-Bouchard, Montlignon, Saint-Leu-La-Forêt, Saint-Prix, Soisy-sous-Montmorency.

La vocation de la MJD est d'assurer une présence judiciaire de proximité, de concourir à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et à l'accès au droit (voir permanences p. 25). Parmi les actions menées par la MJD, le traitement de "petits" litiges d'ordre civil et le traitement judiciaire par le rappel à la loi et les rendez-vous civiques pour certaines infractions commises par des mineurs "primo-délinquants" (voir p. 4).

La délinquance en baisse

Grâce à la mise en œuvre de ces différents moyens, la délinquance a baissé à Ermont.

Selon un rapport communiqué lors du conseil municipal du 23 janvier, elle a baissé de 10 % en 2003 (et - 25 % sur la voie publique). On constate également une baisse très nette des cambriolages (- 41 %) mais une augmentation de 33 % des vols à la tire (portables, sacs à main...). Selon la préfecture, ce phénomène s'explique par l'augmentation de prises de plainte sur le poste de la gare d'Ermont-Eaubonne car de nombreuses personnes sont victimes dans les trains.

Suite à un courrier adressé par M. le maire au ministre de l'Intérieur, la remise à niveau des effectifs de la police nationale a eu lieu le 1^{er} février 2004.

La commune a retrouvé une quinzaine de policiers en tenue sur le terrain et parallèlement un effort est fait en terme de travail avec la police nationale.

Autre point important : en 2003, une brigade anti-criminalité de jour a été créée sur Ermont. Des résultats concrets sur la voie publique ont pu être observés. Le rattachement du quartier des Passerelles au commissariat d'Ermont a eu pour effet de réduire quasiment à zéro les faits constatés de la délinquance sur le quartier des

Passerelles Ermont-Sannois. Cette réorganisation avait été demandée par les deux maires et soutenue par M. le Préfet.

De bons résultats à confirmer

Un redéploiement des effectifs à proximité des gares a également été mis en œuvre, avec le renforcement de la police ferroviaire. Enfin, au niveau de la délinquance routière, Ermont est une des seules communes, avec la communauté d'agglomération Val-et-Forêt, à avoir un partenariat total au niveau des contrôles routiers. En effet, depuis plusieurs mois, ont lieu sur la circonscription, chaque semaine, 2 à 3 contrôles routiers alcoolémie ou radar. Cette collaboration se poursuit en 2004, afin de consolider et d'améliorer ces résultats.

Le commissariat d'Ermont est la circonscription de police qui a les meilleurs résultats du Val d'Oise. La bataille principale se joue au niveau des effectifs et la commune apporte tout son soutien pour en obtenir. A chaque départ de policier en mutation, le maire intervient au niveau du ministre de l'Intérieur pour obtenir un remplacement immédiat. Il en va de même pour la police municipale : M. le maire a demandé un accroissement des effectifs sur Ermont d'ici la fin de l'année.



**Commissariat de police
Rue Saint Flaive Prolongée
BP 82
95123 Ermont Cedex
01 30 72 66 66**

**Maison de la Justice et du Droit de
la Vallée de Montmorency (MJD)
60 rue de Stalingrad
95120 Ermont
01 34 44 03 90**

**Communauté d'agglomération Val-et-Forêt
376 rue du Général Leclerc
95120 Ermont
01 34 44 16 70
agglo@val-et-foret.fr**

Et si vous deveniez policier ?

Police judiciaire, police aux frontières, adjoint de sécurité, gardien de la paix ou commissaire de police ? Rejoignez les corps actifs de la police nationale ; des recrutements sont en cours. Pour vous renseigner, appelez le 0800 22 0800 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Val-et-Forêt recrute des policiers municipaux. Envoyez vos candidatures à l'adresse ci-contre.

